

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00037

Numéro SIREN : 444 674 816

Nom ou dénomination : SAS ORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/008565

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/008565**
n° de gestion : **2003B00037**
n° SIREN : **444 674 816 RCS Lyon**

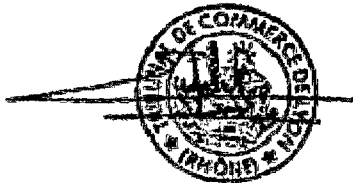
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 11/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SAS ORIAL - Société par actions simplifiée
12 et 15 quai du Commerce 69009 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5015926

5015926

Désignation de l'entreprise SAS ORIAL

Néant *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 762 911.....)	DA	3 762 911
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 246 100
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	319 969
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 246 207
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	717 863
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	8 293 051
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	122 745
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	122 745
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	568 995
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	84 171
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	385 798
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 730 906
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	56 262	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 219 693
TOTAL (IV)	EC	5 045 827	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 461 624	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 640 820	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL

Néant *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	12 540 463	FH	93 134	FI	12 633 598
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 540 463	FK	93 134	FL	12 633 598	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	369 514	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 361	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13 008 474	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 358 014	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	387 592	
	Salaires et traitements*					FY	5 943 841	
	Charges sociales (10)					FZ	2 699 289	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	178 440	
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	244 023	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	56 578		
	Autres charges (12)					GE	124 070	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 991 848		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 016 625	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 027	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1 027		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 218	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	9 218		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 190)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 008 434	

Désignation de l'entreprise SAS ORIAL

Néant *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	757	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	757	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 242	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	48 941	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	245 873	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 014 501	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 296 638	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	717 863	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	9 711
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	183 675	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissements des immobilisations		757		
Produits des cessions d'éléments d'actif			5 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ORIAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 13 461 624 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 717 863 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/11/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 an

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 2 à 10 ans

* Matériel informatique : 1 à 5 ans

* Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Césure d'activité

A la clôture de l'exercice, une analyse des missions par client est réalisée. Ainsi sont constatés le montant :

- des factures à établir pour le temps consacré, non encore facturé, modulé éventuellement des malis ou bonis attendus.
- des produits constatés d'avance, lorsque le montant facturé est supérieur au temps déjà consacré et/ou que la mission nécessite des travaux complémentaires.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement retraite

La convention retraite collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière.

La société n'a pas signé un accord particulier.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

La société a souscrit une assurance "Indemnités de fin de carrières". Aucun versement n'a été fait sur l'exercice.

Le montant cumulé des versements effectués s'élève à : 91 897 €

Le montant de l'indemnité de fin de carrière, calculé selon les critères suivants s'élève à 225 382 €.

-Méthode d'évaluation : prospective

-Age de retraite : 67 ans

-Accroissement des salaires : 0.50%

-Taux d'inflation : Néant

-Table de mortalité utilisée pour les femmes : TF 00-02

-Table de mortalité utilisée pour les hommes : TH 00-02

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 212 892 euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 743 779			5 743 779
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	98 424		12 431	85 993
Immobilisations incorporelles	5 842 203		12 431	5 829 772
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 299 107		5 581	1 293 525
- Matériel de transport	61 520	36 710	33 020	65 210
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	821 564	125 520	77 874	869 211
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 182 191	162 230	116 475	2 227 946
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	769			769
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	101 657			101 657
Immobilisations financières	102 425			102 425
ACTIF IMMOBILISE	8 126 820	162 230	128 906	8 160 143



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		162 230		162 230
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		162 230		162 230
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	12 431	116 475		128 906
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	12 431	116 475		128 906

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Eléments reçus en apport			5 743 779	5 743 779
Total			5 743 779	5 743 779

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial ou les fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et, à ce titre, ne sont pas amortis



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	96 423	2 001	12 431	85 993
Immobilisations incorporelles	96 423	2 001	12 431	85 993
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	592 338	88 705	5 581	675 461
- Matériel de transport	47 983	13 881	33 020	28 843
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	664 650	74 611	77 874	661 388
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 304 971	177 197	116 475	1 365 693
ACTIF IMMOBILISE	1 401 394	179 198	128 906	1 451 686



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 055 520 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	101 657		101 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	5 245 311	4 097 167	1 148 143
Capital souscrit - appelé, non versé	501 668	501 668	
Charges constatées d'avance	206 885	206 885	
Total	6 055 520	4 805 720	1 249 800
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	442 717
Etat - produits à recevoir	347 000
Total	789 717



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	841 292	244 023	185 839	899 475
Total	841 292	244 023	185 839	899 475
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		244 023	185 839	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 762 911,00 euro décomposé en 3 762 911 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 762 911	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 762 911	1,00

**Notes sur le bilan****Provisions**

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	66 167	56 578			122 745
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	66 167	56 578			122 745
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		56 578			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 045 827 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	568 996	163 989	389 996	15 011
Emprunts et dettes financières divers (*)	2 520	2 520		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385 799	385 799		
Dettes fiscales et sociales	2 730 906	2 730 906		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	137 913	137 913		
Produits constatés d'avance	1 219 693	1 219 693		
Total	5 045 827	4 640 820	389 996	15 011
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	122 519			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	147 917			
(**) Dont envers Groupe et associés	81 651			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	171 859
Dettes provis. pr congés à payer	362 696
Provision Congés RTT	43 135
Médaille du travail à verser	8 027
Primes à payer	325 600
Dettes provis. pr partic. salariés	48 941
Personnel - autres charges à payer	20 000
Charges sociales s/congés à payer	190 454
Charges sociales - charges à payer	9 788
Charges sociales sur primes prov.	166 750
Etat - autres charges à payer	167 174
Clients - RRR à accorder	26 449
Total	1 540 873

Autres informations

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	206 885		
Total	206 885		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 219 693		
Total	1 219 693		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2017
Activités comptables	12 633 598
TOTAL	12 633 598

Répartition par marché géographique

	31/08/2017
France	12 540 464
Etranger	93 134
TOTAL	12 633 598

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 245 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	1 008 435	259 983	748 452
+ Résultat exceptionnel	4 242	1 414	2 828
- Participations des salariés	48 941	15 524	33 417
Résultat comptable	963 736	245 873	717 863

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale



Notes sur le compte de résultat

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS ORIAL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ORIAL DEVELOPPEMENT, 12-15 Quai du Commerce 69009 LYON.



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 135 personnes dont 3 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	49	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	86	
Ouvriers		
Total	135	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-ball mobilier	10 434
Engagements de crédit-ball immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	10 434
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

L'engagement sur les indemnités de fin de carrière est de 225 382 € diminué des versements effectués 91 897 €.

**Autres informations****Crédit-Bail**

	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				31 507	31 507
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				21 855	21 855
Exercice				9 711	9 711
Redevances payées				31 566	31 566
A un an au plus				7 284	7 284
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				7 284	7 284
A un an au plus				3 151	3 151
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				3 151	3 151
Montant pris en charge dans l'exercice				9 711	9 711

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

SAS ORIAL
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.762.911 euros
Siège Social : LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce
444.674.816 RCS LYON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 FEVRIER 2018**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOÛT 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 717.863,17 euros de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale, soit.....35.893,15 euros
- A titre de dividendes, la somme de650 000,00 euros
- le solde, au compte « autres réserves », soit.....31.970,02 euros

Le dividende représente ainsi un montant brut de 0,17 euros par action (montant arrondi), et sera mis en paiement au siège social, dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2017, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2,21 euros,

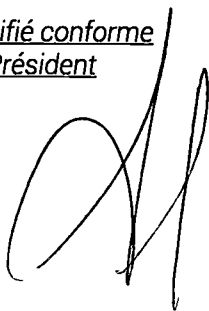
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2017, non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 649.997,79 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT	
	GLOBALE	UNITAIRE	ELIGIBLE	NON-ELIGIBLE
31/08/2014	620.000,00 €	0,174 €	2,26 €	619.997,74 €
31/08/2015	680.000,00 €	0,18 €	2,34 €	679.997,66 €
31/08/2016	650.000,00 €	0,17 €	2,21 €	649.997,79 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président





Cabinet ESCOFFIER

SAS ORIAL

S.A.S. au Capital de 3 762 911 Euros

Le Thélémos
12 - 15, Quai du Commerce

69009 LYON

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE

CLOS LE 31 AOÛT 2017

Aux associés de la société ORIAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORIAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 3 février 2017

Le Commissaire aux Comptes Inscrit
Pour le Cabinet ESCOFFIER


Serge BOTTOLI